



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mai 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 2 de l'ordre du jour

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

### Ordre du jour annoté du Conseil économique et social pour 2015

Dans sa décision 2015/202, le Conseil économique et social a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de 2015<sup>1</sup>.

On trouvera en première partie du présent document la liste des points de l'ordre du jour provisoire du Conseil pour 2015<sup>1</sup>. La deuxième partie contient les annotations, qui ont pour but de fournir un bref historique de chaque point et d'indiquer, le cas échéant, la liste des documents qui devront être mis à disposition au cours de la session. Le présent document ne concerne pas les points que le Conseil n'examine que tous les deux ans<sup>2</sup>.

Dans sa décision 2015/205, le Conseil a organisé les travaux de sa session de 2015, qui comprennent le débat consacré aux activités opérationnelles, le débat consacré à l'intégration, le débat consacré aux affaires humanitaires, le débat de haut niveau, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, et les réunions de coordination et d'organisation (voir annexe).

---

<sup>1</sup> E/2015/1.

<sup>2</sup> Forum pour la coopération en matière de développement et projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2016-2017.



## I. Ordre du jour de la session de 2015<sup>3</sup>

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
  - a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil;
  - b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
  - c) Examen ministériel annuel;  
Thème : « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable »;
  - d) Débat thématique;  
Thème : « Création d'institutions et renforcement de celles qui existent en vue de l'intégration des politiques après 2015 ».
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil.
7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
  - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
  - b) Rapports des Conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial;
  - c) Coopération Sud-Sud au service du développement.
8. Débat consacré à l'intégration.
9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond.
11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :

---

<sup>3</sup> E/2015/1.

- 
- a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
  - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
- a) Rapports des organes de coordination;
  - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;
  - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies;
  - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
  - e) Pays africains qui sortent d'un conflit;
  - f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles;
  - g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;
  - h) Calendrier des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale.
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
15. Coopération régionale.
16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
17. Organisations non gouvernementales.
18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
- a) Développement durable;
  - b) Science et technique au service du développement;
  - c) Statistiques;
  - d) Établissements humains;
  - e) Environnement;
  - f) Population et développement;
  - g) Administration publique et développement;
  - h) Coopération internationale en matière fiscale;
  - i) Cartographie;
  - j) Les femmes et le développement;

- k) Forum des Nations Unies sur les forêts;
  - l) Transport de marchandises dangereuses;
  - m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
  - b) Développement social;
  - c) Prévention du crime et justice pénale;
  - d) Stupéfiants;
  - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
  - f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
  - g) Droits de l'homme;
  - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
20. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

## **II. Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a réaménagé son programme de travail en un cycle allant de juillet à juillet et a envisagé des dispositions transitoires pour l'élection de son Bureau. Dans sa décision 2013/265, il a décidé que le mandat des membres du Bureau pour 2014 prendrait effet le jour de leur élection et courrait jusqu'à celle de leurs successeurs, laquelle devrait avoir lieu au début du nouveau cycle commençant en juillet 2015, pourvu que les États qu'ils représentent demeurent membres du Conseil.

Dans sa décision 2014/200 A, le Conseil a élu par acclamation Martin Sajdik (Autriche) Président du Conseil et, dans sa décision 2014/200 B, a élu par acclamation Ibrahim Dabbashi (Libye), Oh Joon (République de Corée) et Carlos Enrique García González (El Salvador) Vice-Présidents. Dans sa décision 2014/200 C, il a élu par acclamation Vladimir Drobnjak (Croatie) Vice-Président du Conseil.

Dans sa décision 2014/200 D, le Conseil a élu par acclamation Maria Emma Mejía Vélez (Colombie) Vice-Présidente du Conseil pour reprendre le mandat de Carlos Enrique García González (El Salvador). Dans sa décision 2015/200 A, il a élu par acclamation Mohamed Khaled Khiari (Tunisie) Vice-Président du Conseil pour reprendre le mandat d'Ibrahim Dabbashi (Libye).

#### **Documentation**

*Aucun document n'a été demandé.*

## **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

À la 1<sup>re</sup> séance de sa session de 2015, le 21 juillet 2014, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (décision du Conseil 2015/202).

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/2015/1)

Demande de révision de l'ordre du jour provisoire de la session de 2015 du Conseil économique et social : Lettre datée du 17 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil économique et social (E/2015/2)

Ordre du jour annoté de la session de 2015 du Conseil économique et social (E/2015/100)

## **3. Programme de travail de base du Conseil**

Conformément à la résolution 1988/77 du Conseil relative à la revitalisation de ses travaux, le Président organise, avec la coopération des autres membres du Bureau, des consultations avec les membres du Conseil sur le projet de programme de travail, à la suite desquelles il présente des propositions au Conseil pour examen.

En application de la décision 2006/206 sur l'adaptation des travaux du Conseil, son Président convoque des consultations, en fonction des disponibilités, en vue de l'adaptation de l'organisation de ses travaux et de ses méthodes de travail conformément aux dispositions des résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale.

### **Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

## **4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations**

Le Conseil organisera, lors des réunions de coordination et d'organisation de la session, des élections visant à pourvoir les postes vacants dans ses organes subsidiaires.

### **Documentation**

Annotations relatives aux élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social (E/2015/1/Add.1)

Élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social (E/2015/9 et additifs)

## **5. Débat de haut niveau**

### **a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil**

En application du paragraphe 11 c) de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, se tiendra durant le débat de haut niveau du Conseil.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (E/2015/56)

### **b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales**

Conformément aux résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

#### **Documentation**

La situation économique et sociale dans le monde 2014-2015 (E/2015/50) (résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et résolution 1983/50 du Conseil)

Situation et perspectives de l'économie mondiale 2015 et mise à jour à la mi-2015 (résolution 118 (II) de l'Assemblée générale et résolution 1990/52 du Conseil)

### **c) Examen ministériel annuel**

Thème : « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable ».

En application des résolutions 60/1 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel. Le rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'entités compétentes des Nations Unies et énoncera des recommandations pratiques que le Conseil examinera.

Dans sa décision 2015/203, le Conseil a décidé que sa session de 2015 aurait pour thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable ».

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le thème : « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable » (E/2015/68)

Exposé national volontaire du Kirghizistan (E/2015/62)

Exposé national volontaire de la Mongolie (E/2015/61)

Exposé national volontaire des Philippines (E/2015/60)

Exposé national volontaire de la Zambie

#### **d) Débat thématique**

Thème : « Création d'institutions et renforcement de celles qui existent en vue de l'intégration des politiques après 2015 ».

En application des résolutions 60/1 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil continue à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

Dans sa décision 2015/206, le Conseil a décidé que le thème du débat thématique organisé durant le débat de haut niveau de sa session de 2015 serait le suivant : « Création d'institutions et renforcement de celles qui existent en vue de l'intégration des politiques après 2015 ».

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la création d'institutions et le renforcement de celles qui existent en vue de l'intégration des politiques après 2015 (E/2015/69)

## **6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil**

Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil serait convoqué tous les ans par le Président du Conseil et serait consacré à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au programme de développement pour l'après-2015.

Le Forum politique de haut niveau convoqué par le Président du Conseil en 2014 a adopté le thème suivant pour le Forum de 2015, à savoir : « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau après 2015 ».

Dans ses résolutions 67/203, 68/210 et 69/214, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil, des progrès accomplis sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, y compris les faits nouveaux, les produits clefs, les obstacles à surmonter et les chances à saisir.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (E/2015/56)

Rapports des réunions régionales de 2015 pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil

Note du Secrétariat sur les documents de travail établis par les grands groupes

## **7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement**

### **a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil**

Dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa session de 2015, des rapports d'analyse sur les résultats obtenus, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Dans sa résolution 2013/5, le Conseil a prié le Secrétaire général de regrouper les rapports annuels sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en un seul rapport auquel auront contribué tous les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres entités pertinentes des Nations Unies, après consultation de ces derniers, afin de faciliter l'établissement de rapports analytiques utiles et de grande qualité sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/70/62-E/2015/4) (résolutions 62/208, 63/232, 65/177 et 67/226 de l'Assemblée générale)<sup>4</sup>

### **b) Rapports des Conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial**

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, 62/208, 64/289, 65/176, 67/226 et 68/229 de l'Assemblée générale et résolutions 1995/51, 2011/5 et 2013/5 du Conseil).

---

<sup>4</sup> Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

**Documentation**

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2014 (E/2014/34/Rev.1) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux en 2014 (E/2014/35) (résolutions 48/162, 59/250, 62/208 et 65/176 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2014 (E/2015/14) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2014 (E/2015/36) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapports du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur ses première et deuxième sessions ordinaires et sa session annuelle de 2014 (E/2015/47) (résolution 64/289 de l'Assemblée générale et résolution 2011/5 du Conseil)

**c) Coopération Sud-Sud au service du développement**

En application des résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud se réunit chaque année impaire et rend compte à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et du Conseil économique et social.

À sa dix-huitième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a approuvé, dans sa décision 18/2, l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session, qui se tiendra en 2016. À sa session de 2016, le Conseil examinera par conséquent le rapport sur les travaux de la dix-neuvième session du Comité.

**Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

**8. Débat consacré à l'intégration**

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, un débat consacré à l'intégration, dont la date et les modalités seront décidées par le Conseil, se tiendra chaque année. Il aura pour fonctions principales de recueillir les contributions des États Membres, des organes subsidiaires du Conseil, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Le débat consacré à l'intégration permettra de faire la synthèse des principaux messages relatifs au thème principal

émanant du système du Conseil et de formuler des recommandations pratiques pour le suivi.

Dans sa décision 2015/204, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré à l'intégration de sa session de 2015 serait : « Parvenir au développement durable grâce à la création d'emplois et à un travail décent pour tous ».

#### **Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

### **9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe**

L'Assemblée générale, dans sa résolution 69/135, et le Conseil, dans sa résolution 2014/13, ont prié la Coordinatrice des secours d'urgence de poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire, l'obligation de rendre des comptes dans ce domaine et son autorité au sein du système d'intervention humanitaire des Nations Unies, et demandé aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales compétents, ainsi qu'aux autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement, de continuer à coopérer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat pour améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficience de l'aide humanitaire.

L'Assemblée générale et le Conseil ont aussi prié le Secrétaire général de continuer à renforcer l'appui apporté aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs des opérations humanitaires, ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies, notamment en leur donnant la formation nécessaire, en recensant les ressources et en améliorant les mécanismes de recherche et de sélection des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies, ainsi qu'à les rendre davantage comptables de leur action; de faire rapport sur les mesures prises pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de continuer à renforcer sa capacité de recruter et de déployer le personnel requis avec rapidité et souplesse, de se procurer, rapidement, à bon prix et, le cas échéant, localement, les fournitures et les services nécessaires aux secours d'urgence; de décaisser rapidement les fonds destinés à permettre aux gouvernements et aux équipes de pays des Nations Unies d'assurer la coordination de l'aide humanitaire internationale.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décision 1999/208 du Conseil) (A/70/77-E/2015/64)

### **10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond**

Dans sa résolution 45/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner effet aux recommandations qui lui étaient adressées dans l'annexe à ladite

résolution, précisant que la session de fond du Conseil économique et social comporterait plusieurs phases, dont un débat consacré à la coordination des activités des institutions spécialisées et des organes, organisations et organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes conformément aux Articles 63 et 64 de la Charte. Dans sa résolution 2008/29, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen au débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de l'année suivante, un rapport sur les mesures prises pour appliquer la déclaration ministérielle issue de son débat de haut niveau. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a décidé que des réunions spéciales de coordination et d'organisation seraient tenues régulièrement pour remplacer le débat général et celui consacré aux questions de coordination.

#### **Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

### **11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies**

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le système des Nations Unies a été prié d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans l'ensemble de ses travaux. Dans sa résolution 69/214, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil, des progrès accomplis pour ce qui est d'intégrer davantage les trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans sa décision 2011/217, le Conseil a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, et les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/70/75-E/2015/55)

Rapport de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

#### **a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**

Dans sa résolution 2014/11, le Conseil a prié son Président, agissant en étroite concertation avec les États Membres, de continuer à coopérer étroitement avec les organisations et les parties prenantes intéressées et à intensifier le dialogue sur tous les éléments relatifs aux préparatifs de sa réunion spéciale de haut niveau, en particulier la date et l'ordre du jour de la réunion de l'année suivante, afin de

promouvoir des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au dispositif de financement du développement.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général sur le thème général de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, établi par le Président du Conseil (résolutions 58/230, 62/187 et 65/145 de l'Assemblée générale et résolution 2010/26 du Conseil)

#### **b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

Dans sa résolution 67/221, l'Assemblée générale a prié le Comité des politiques de développement de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés, en consultation avec les gouvernements de ces pays, tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans, en complément des deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés, et d'inclure ses conclusions dans son rapport annuel au Conseil économique et social.

À sa session de 2014, le Conseil, dans sa résolution 2014/29, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa session de 2015 un rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de la dix-septième session (23 au 27 mars 2015) (E/2015/33)

## **12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions**

#### **a) Rapports des organes de coordination**

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination présentera au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur les travaux qu'il a menés en 2014 (décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (1<sup>er</sup> au 26 juin 2015) comportera les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolutions 31/93 de l'Assemblée générale et 2008 (LX) du Conseil).

**Documentation**

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2014

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (A/70/16)

**b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (résolutions 58/269 de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil).

**Documentation**

Chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir les fascicules correspondants du document A/70/6)

**c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies**

Dans ses résolutions 62/137 et 65/191, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application.

Dans sa résolution 2014/2, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de 2015, un rapport sur l'application de la résolution, notamment sur la promotion du principe de responsabilité aux niveaux national et mondial et sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2015/58)

**d) Programme à long terme d'aide à Haïti**

Dans sa résolution 2014/37, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2015, afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement socioéconomique, la reconstruction et la stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui

international cohérent et durable à Haïti, compte tenu des priorités de développement national à long terme, en s'appuyant sur le Plan stratégique de développement d'Haïti et en veillant à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans la même résolution, le Conseil a également demandé au Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2015.

#### **Documentation**

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

#### **e) Pays africains qui sortent d'un conflit**

Dans sa décision 2014/256, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2014/94) et demandé qu'un autre rapport sur la question lui soit présenté, pour qu'il l'examine, à sa session de 2015.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud

#### **f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles**

Dans sa résolution 2013/12, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en élargissant le mandat de l'actuelle Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, étant entendu que cette Équipe spéciale serait convoquée et dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé, ferait rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Secrétaire général, et intégrerait les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, y compris les travaux d'appui à la mise en œuvre rapide de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé et en consultation avec les États Membres par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la Santé, de définir le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en prenant en compte les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac et les travaux menés actuellement par le secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'élaborer une division des tâches et des responsabilités, comme celle présentée dans l'appendice 4 du Plan d'action mondial de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, et de le faire figurer dans le rapport sur l'application de sa résolution qu'il lui présentera pour examen à sa session de 2014.

À sa session de 2014, le Conseil, dans sa résolution 2014/10, a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa session de 2015 sur l'application de la résolution 2013/12.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2015/53)

**g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

Dans sa résolution 2013/11, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de 2015, un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme, en collaboration avec les coparrains et les autres organismes compétents des Nations Unies, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'action concertée du système des Nations Unies face à l'épidémie de VIH/sida.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2015/8)

**h) Calendrier des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

Le Conseil devra approuver son calendrier des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2016 et 2017 (décisions 52 (LVII) et 1988/103 du Conseil).

Dans sa résolution 66/233 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, une étude complète sur les services de conférence qui fasse apparaître les activités qui se recoupent. Le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences (A/67/127 et Corr.1), que le Secrétariat avait passé en revue le processus d'établissement du calendrier biennal des conférences et des réunions, qui comprenait celui du calendrier biennal provisoire des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il a en outre indiqué qu'étant donné que les réunions inscrites au calendrier biennal représentaient près des deux tiers des réunions figurant dans le calendrier biennal provisoire, on pouvait considérer que l'établissement, la traduction et la publication de deux calendriers presque identiques à des dates aussi rapprochées faisaient double emploi.

Au paragraphe 15 du même rapport, le Secrétaire général a donc recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Conseil économique et social à s'interroger sur la nécessité d'examiner son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Sur la recommandation du Comité des conférences, l'Assemblée générale a souscrit, dans sa résolution 67/237, aux observations que le Secrétaire général avait formulées au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences au sujet du calendrier biennal des réunions du Conseil.

Par ailleurs, au paragraphe 23 de son rapport (A/67/32), le Comité des conférences a indiqué que la plupart des délégations avaient dit que la question devrait d'abord être portée à l'attention du Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son secrétariat, puis de l'ensemble du Conseil. Il a donc estimé que le Conseil pourrait ensuite

décider de revoir le paragraphe b) de sa décision 281 (LXIII) sur la nécessité d'adopter un calendrier biennal de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dans le cadre du mandat énoncé par l'Assemblée au paragraphe 16 de la section II de sa résolution 66/233.

Dans sa résolution 2013/13, le Conseil a décidé d'examiner ultérieurement la nécessité de revoir son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes à la lumière des consultations intergouvernementales actuellement menées sur la poursuite du renforcement de son rôle.

#### **Documentation**

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2016 et 2017

### **13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale**

Dans l'annexe à sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a indiqué que le Secrétaire général devrait faire des propositions visant à promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies, compte tenu des fonctions renforcées du Conseil économique et social, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat servant de pôle centralisateur de l'appui qui lui est destiné, afin de mieux utiliser les ressources existantes au sein du système des Nations Unies et d'élargir ainsi le soutien apporté au Conseil et à son Bureau. Les propositions devraient, entre autres mesures, permettre au Secrétariat de mieux appuyer la mise en œuvre d'un programme unifié en matière de développement. De même, le Secrétaire général devrait proposer des solutions pour renforcer l'appui fourni au Conseil, y compris au bureau de son Président.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général faisant des propositions sur l'appui des organismes des Nations Unies au Conseil économique et social

### **14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

*Assistance au peuple palestinien* : À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolutions 57/147 de l'Assemblée générale et 2100 (LXIII) du Conseil).

*Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies* : L'Assemblée générale, dans sa résolution 69/99, et le Conseil, dans sa résolution 2014/25, ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations

internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de s'employer à renforcer le soutien déjà apporté aux territoires non encore autonomes et à élaborer des programmes d'assistance propres à y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil ont prié, respectivement, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil de rester en relation étroite à propos de ces questions et de faire ensuite rapport au Conseil. Celui-ci a également prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de 2015.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/70/76-E/2015/57)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2015/65)

## **15. Coopération régionale**

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations qui y seront présentées et nécessitent statutairement son approbation.

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale ainsi que résolution 1817 (LV) et décision 1979/1 du Conseil).

Dans sa résolution 2013/7, le Conseil a prié les Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe de continuer à participer activement au suivi du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et de lui faire rapport à sa session de fond de 2015 sur les progrès réalisés concernant les études relatives au projet.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2015/15 et additifs)

La situation économique en 2014-2015 de la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2015/16)

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique en 2014-2015 (E/2015/17)

Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 2015 (E/2015/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives, 2014-2015 (E/2015/19)

Résumé de l'étude sur l'évolution de la situation économique et sociale dans la région relevant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2014-2015 (E/2015/20)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités réalisées pendant la période 2013-2015 et le programme proposé pour la période 2015-2017 dans le cadre du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2015/21)

## **16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé**

Dans sa résolution 2014/26, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter par son intermédiaire à l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, à inclure dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies un état actualisé des conditions de vie du peuple palestinien.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.

## **17. Organisations non gouvernementales**

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil est saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire (26 janvier au 4 février 2015) et de sa reprise de session (26 mai au 3 juin 2015). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2015 du Comité dans sa décision 2014/226.

**Documentation**

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2015 [E/2015/32 (Part I)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2015 [E/2015/32 (Part II)]

**18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement****a) Développement durable**

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-septième session (23 au 27 mars 2015) (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

**Documentation**

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-septième session (E/2015/33)

**b) Science et technique au service du développement**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-huitième session (4 au 8 mai 2015) (résolutions 46/235 et 56/182 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-huitième session de la Commission dans sa décision 2014/237.

Dans sa résolution 68/198, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans son rapport annuel, à sa soixante-neuvième session, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social, un rapport sur l'application et le suivi de la résolution, lorsqu'il rendrait compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

**Documentation**

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-huitième session (E/2015/31)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

**c) Statistiques**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session [(3 au 6 mars 2015) (résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil)]. Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de la Commission dans sa décision 2014/219.

### **Documentation**

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (E/2015/24)

#### **d) Établissements humains**

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-cinquième session (17 au 23 avril 2015) (résolutions 32/162 et 56/206 de l'Assemblée générale et 1978/1 du Conseil).

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (résolution 2014/30 du Conseil).

### **Documentation**

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-cinquième session (A/69/8)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

#### **e) Environnement**

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire et en session extraordinaire tous les deux ans en alternance (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Dans sa résolution 67/251, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'appellerait désormais « Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ».

À sa première session, tenue du 23 au 27 juin 2014, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans sa décision 1/2, a décidé de tenir sa deuxième session à Nairobi, du 23 au 27 mai 2016. Le Conseil examinera par conséquent le rapport sur les travaux de la deuxième session à sa session de 2016.

### **Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

#### **f) Population et développement**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session (13 au 17 avril 2015) (résolution 49/128 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-huitième session de la Commission dans sa décision 2014/239.

**Documentation**

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2015/25)

**g) Administration publique et développement**

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatorzième session (20 au 24 avril 2015) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Comité dans sa décision 2014/257.

**Documentation**

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatorzième session (E/2015/44)

**h) Coopération internationale en matière fiscale**

En application de sa résolution 2013/24, le Conseil tiendra, tous les ans, une réunion extraordinaire en vue d'examiner la coopération internationale en matière fiscale, y compris les mécanismes institutionnels permettant de promouvoir une telle coopération. Conformément à sa décision 2015/205, il tiendra cette réunion le 22 avril 2015. Il sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis en vue de renforcer les travaux du Comité et sa collaboration avec les organismes multilatéraux concernés ainsi que les organisations régionales et sous-régionales compétentes.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa dixième session (27 au 31 octobre 2014) (résolution 2004/69 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la dixième session du Comité dans sa décision 2014/220.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2015/51)

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de la dixième session (E/2014/45)

**i) Cartographie**

À sa session de 2011, le Conseil a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en se fondant sur le mandat de ce dernier défini à l'annexe de sa résolution 2011/24. Dans sa décision 2014/251, il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité (New York, 3 au 7 août 2015). À sa session de 2016, il examinera le rapport sur les travaux de la cinquième session du Comité.

Dans sa décision 2014/252, le Conseil a approuvé le lieu et les dates de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (île de Jeju, République de Corée, 5 au 9 octobre 2015) [résolutions du Conseil 131 (VI) et 1839 (LVI)]. Il examinera le rapport de la Conférence à sa session de 2016.

**Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

**j) Les femmes et le développement**

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (21 mars 2014 et 9 au 20 mars 2015) (résolutions 42/178 de l'Assemblée générale et 1987/24 du Conseil).

**Documentation**

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (E/2015/27)

**k) Forum des Nations Unies sur les forêts**

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa onzième session (4-15 mai 2015) (résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum dans ses décisions 2013/240 et 2013/241.

**Documentation**

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa onzième session (E/2015/42)

**l) Transport de marchandises dangereuses**

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, dans lequel figureront des recommandations formulées par le Comité [résolutions 645 G (XXIII) et 2013/25 du Conseil].

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2015/66)

**m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions**

À sa session de fond de 2000, le Conseil a réaffirmé, dans sa résolution 2000/32, l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant, le cas échéant, les efforts de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies pour apporter une aide économique aux États qui rencontrent des difficultés économiques particulières dues à l'exécution de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en trouvant des solutions aux difficultés économiques particulières de ces États. Dans la même résolution, il a décidé de poursuivre l'examen de la question, dans le cadre du point 13 intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement »,

compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir aussi résolution 59/45 de l'Assemblée générale).

#### **Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

## **19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme**

### **a) Promotion de la femme**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-neuvième session [(21 mars 2014 et 9 au 20 mars 2015) (résolutions 11 (II), 1987/22 et 1996/6 du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquantième-neuvième session de la Commission dans sa décision 2014/216.

*Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). En application de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte chaque année à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, de ses activités et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties.

#### **Documentation**

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (E/2015/27)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des cinquante-septième, cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2015/67)

### **b) Développement social**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-troisième session [(21 février 2014 et 4 au 13 février 2015) (résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-troisième session de la Commission dans sa décision 2014/217.

Dans sa résolution 68/136, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dixième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, de la préparation et de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, à tous les niveaux.

#### **Documentation**

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-troisième session (E/2015/26)

Rapport du Secrétaire général sur la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 (A/70/61-E/2015/3)

**c) Prévention du crime et justice pénale**

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-troisième session (Vienne, 4 et 5 décembre 2014) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-quatrième session (Vienne, 18 au 22 mai 2015) (résolution 1992/1 et décision 1993/242 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission dans sa décision 2014/230.

Dans sa résolution 1745 (LIV) du 16 mai 1973, le Conseil a invité le Secrétaire général à lui soumettre, tous les cinq ans à partir de 1975, un rapport analytique périodique à jour sur la peine capitale. Le rapport sera également présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-quatrième session et au Conseil des droits de l'homme à sa vingt-huitième session (résolution 1990/51 du Conseil).

**Documentation**

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de la vingt-troisième session (E/2014/30/Add.1)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-quatrième session (E/2015/30)

Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et la mise en œuvre des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort

**d) Stupéfiants**

Dans sa résolution 69/200, l'Assemblée générale a prié la Commission de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans les préparatifs de la session extraordinaire qu'elle tiendra en 2016 sur le problème mondial de la drogue.

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session [(3 au 5 décembre 2014) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil)].

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-huitième session [(9 au 17 mars 2015) (résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil)]. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission dans sa décision 2014/234.

*Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2014.* Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances

psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur les travaux qu'il a menés en 2014.

#### **Documentation**

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les progrès accomplis dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016 sur le problème mondial de la drogue

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session (E/2014/28/Add.1)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-huitième session (E/2015/28)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les activités qu'il a menées en 2014 (E/INCB/2014/1)

#### **e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

Dans sa résolution 58/153, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 de son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée.

#### **Documentation**

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

#### **f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

Dans sa résolution 62/220, l'Assemblée générale a décidé qu'en raison du rôle qu'elle jouait dans la formulation des politiques, elle constituerait avec le Conseil économique et social, du fait de ses attributions en matière d'orientation et de coordination générales, conformément aux fonctions qui leur sont respectivement attribuées par la Charte des Nations Unies et sa résolution 50/227, et avec le Conseil des droits de l'homme, un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que le Conseil des droits de l'homme continuerait d'être chargé d'un rôle central en contrôlant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à l'échelle du système des Nations Unies et en lui fournissant des avis à ce sujet.

#### **Documentation**

*Aucune documentation préalable n'a été demandée.*

**g) Droits de l'homme**

Le Conseil sera saisi des rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions [(28 avril au 23 mai et 10 au 28 novembre 2014) (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil)].

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale).

*Convention relative aux droits des personnes handicapées* (résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 39 de la Convention, le Comité des droits des personnes handicapées rend compte de ses activités à l'Assemblée générale et au Conseil tous les deux ans et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des informations reçus des États parties.

**Documentation**

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2014 (E/2015/22)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits des personnes handicapées sur les travaux de ses sessions de 2013 et 2014

**h) Instance permanente sur les questions autochtones**

Dans sa résolution 69/2, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa quatorzième session (20 avril au 1er mai 2015) (résolution 2000/22 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de l'Instance dans ses décisions 2014/244 et 2014/245.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa quatorzième session (E/2015/43)

**20. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies**

Dans sa résolution 60/214, l'Assemblée générale a décidé que les rapports biennaux sur les activités de l'École des cadres du système des Nations Unies seraient présentés au Conseil économique et social et non à l'Assemblée générale.

Dans sa résolution 61/216, l'Assemblée générale a décidé qu'à partir de 2009, le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et les autres rapports sur les

travaux de l'Université seraient présentés tous les deux ans non plus à elle, mais au Conseil économique et social.

Dans sa résolution 62/210, l'Assemblée générale a décidé de rationaliser les modalités d'établissement des rapports de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de la façon suivante : consolidation des rapports du Secrétaire général et du Directeur général de l'Institut et soumission du nouveau rapport consolidé du Secrétaire général au Conseil économique et social plutôt qu'à l'Assemblée générale tous les deux ans, à compter de 2009 (voir également les résolutions 2011/11 et 2013/45 du Conseil).

Dans sa résolution 2013/45, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur les consultations engagées sur les incidences qu'aurait le projet de regroupement de quelques entités des Nations Unies offrant des services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'École des cadres du système des Nations Unies (E/2015/54)

Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2015/7)

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2015/12)

Rapport du Secrétaire général relatif aux consultations sur les services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs (A/70/79-E/2015/70)

## Annexe

### **Organisation des travaux de la session de 2015 du Conseil économique et social**

Dans sa décision 2015/205, le Conseil économique et social a décidé d'organiser les travaux de sa session de 2015 comme suit :

- a) Les réunions de coordination et d'organisation se tiendront les 17 et 18 novembre 2014; du 8 au 10 avril 2015; du 8 au 10 juin 2015; du 20 au 22 juillet 2015;
- b) La réunion du Conseil sur l'accès aux informations de notation se tiendra le 8 décembre 2014<sup>5</sup>;
- c) Le Forum de la jeunesse se tiendra les 2 et 3 février 2015;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 23 au 25 février 2015;
- e) Le débat consacré à l'intégration se tiendra du 30 mars au 1er avril 2015;
- f) La réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED se tiendra les 20 et 21 avril 2015;
- g) La réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale dans le domaine fiscal se tiendra le 22 avril 2015;
- h) Le Forum de partenariat se tiendra le 28 mai 2015;
- i) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra à Genève du 17 au 19 juin 2015;
- j) Le débat de haut niveau, y compris les trois jours de réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, convoqué sous les auspices du Conseil, ainsi que l'examen ministériel annuel se tiendront du 6 au 10 juillet 2015;
- k) Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, se tiendra du 26 juin au 8 juillet 2015. La réunion ministérielle de trois jours du Forum se tiendra du 6 au 8 juillet 2015;
- l) La session d'organisation relative au programme de travail du Conseil pour la période allant de juillet 2015 à juillet 2016 se tiendra les 23 et 24 juillet 2015.

---

<sup>5</sup> Conformément à la résolution 68/202 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2013.